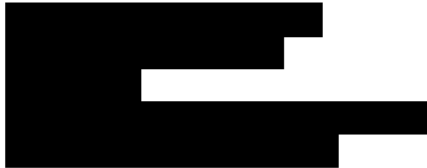




COMMISSAIRE À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 novembre 2020



Objet : Votre demande d'accès du 17 septembre 2020
Notre référence : 800-02-123

Monsieur,

La présente fait suite à la demande d'accès aux documents mentionnée en objet par laquelle vous souhaitez obtenir :

- « copie de tout document et ou statistique/donnée que détient l'UPAC et me permettant de voir le nombre de personnes arrêtées et accusées par l'UPAC depuis sa création à ce jour, le 17 septembre 2020. De ce nombre, combien ont été condamnées, acquittées et combien ont obtenu un arrêt des procédures à ce jour le 17 septembre 2020;
- les coûts totaux de chacune des enquêtes menées par l'UPAC liées à chacune des personnes arrêtées et accusée par l'UPAC depuis sa création à ce jour, le 17 septembre 2020. Ventiler par année. »

Relativement au premier volet de votre demande, une réponse vous a été communiquée le 13 octobre dernier.

Quant au second volet, le Commissaire ne détient aucun document au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (Loi sur l'accès) puisqu'il s'avère que la totalité des sommes engagées dans un projet d'enquête n'est pas chiffrable.

En effet, la rémunération régulière des policiers, des enquêteurs du Commissaire et des employés civils ayant travaillé sur un projet n'est pas comptabilisée. Qui plus est, les heures supplémentaires effectuées par les policiers provenant des corps de police municipaux dont les services ont été prêtés successivement au Service des enquêtes sur la corruption de la Sûreté du Québec et au Commissaire n'étaient pas, jusqu'à tout récemment, comptabilisées par projet d'enquête.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez recevoir, Monsieur [REDACTED], nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Marie-Claude Laberge, avocate
Responsable de l'accès aux documents
p.j.